



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pommes de terre

Question écrite n° 5900

Texte de la question

M. Serge Charles appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les graves problèmes auxquels se heurte l'agriculture du Nord. En effet, les difficultés du secteur de la pomme de terre, qui représente jusqu'à 70 p. 100 du chiffre d'affaires de l'agriculture régionale, et celles inhérentes aux accords de la PAC, jachères, rupture de plusieurs contrats avec les principales industries agro-alimentaires, placent les agriculteurs dans une situation financière dramatique. En rupture de trésorerie, ils ne peuvent assurer leurs annuités, plaçant par la même nombre d'entreprises et de syndicats qui s'investissent dans des programmes d'assainissement (drainage, irrigation) dans des situations préoccupantes. Souhaitant obtenir toutes précisions sur ce dossier qui ne saurait laisser indifférents les élus et les habitants du Nord - Pas-de-Calais, il lui demande donc d'envisager la possibilité d'un réexamen du plan de remboursement des emprunts contractés pour lesdits programmes.

Texte de la réponse

Afin de venir en aide aux exploitations fragilisées par des crises conjoncturelles (secteurs des fruits et légumes), des enveloppes de prêts bonifiés de consolidation de trois à cinq ans ont été notifiées en juillet dernier, pour un montant total de 450 millions de francs. Pour les agriculteurs directement concernés par la réforme de la PAC, la possibilité d'allonger de trois ans le remboursement des prêts bonifiés a été simultanément ouverte, pour un montant d'encours de 1,3 milliard de francs. Cet allongement permettra un abaissement significatif des charges financières, en complément de l'enveloppe de 2,5 milliards de francs de consolidation sur sept ans notifiée au printemps dernier. En outre, lorsque les programmes d'assainissement - irrigation, drainage - ont été réalisés par des associations syndicales autorisées, l'encours des prêts consentis à ces organismes peut également être reamenagé, grâce à l'octroi de prêts consolidation, assortis d'un taux de 8 p. 100, d'une durée de sept ans. Les mesures décidées le 7 mai dernier sont donc en cours de mise en œuvre sur le terrain. Il est encore impossible d'en dresser le bilan. Toutefois, dans le cadre des groupes de travail constitués par le Premier ministre, l'endettement de l'agriculture et les possibilités d'en alléger la charge continuent de faire l'objet d'une discussion avec les organisations professionnelles agricoles et les banques. Il doit enfin être rappelé qu'une enveloppe de 500 millions de francs sera mobilisée en 1994 au titre du fonds d'allègement des charges financières.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5900

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2994

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4140